

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le six juin, à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 30 mai 2016, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. François OUVRARD, Maire, Monique REY, Arnaud LOISON, Fabienne BARDON, Jean-Paul DAVID, Jean-Pierre DELSOL, Christine BURCKEL, Dominique THIBAUD, Adjoint, Paul SEZESTRE, Alain GANDEMÉR, Philippe BAGUELIN, Patrick GIRARD, Véronique BARBIER, Frédérique GAUTIER, Annie ROCHEREAU-PRAUD, Valérie MARY, Didier DAVAL, Marielle NOBLET-BOUGOUIN, Serge DREAN, Laurence HERVEZ, Sébastien POURIAS, Claudine LE PISSART, Carmen PRIOU, Thierry MERLIN, Laurent DENIS, Christophe RICHARD, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Annick PIERS, pouvoir à Mme Monique REY,

SECRÉTAIRE : M. Alain GANDEMÉR est élu secrétaire de séance.

ASSISTANTES : Mme Mylène BOULAY, Directrice des services,
Mme Charline HUPEL, Assistante.

Monsieur le Maire ouvre la séance, remercie les membres présents et constate que le quorum est atteint.

Il soumet à l'approbation du Conseil municipal le compte rendu de la séance du 19 avril 2016. Aucune remarque n'est formulée sur ce compte rendu qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre de la stagiairisation d'un agent à l'agence postale communale, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Création
1 poste d'adjoint administratif de 2 ^{ème} classe à temps non complet 17h30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CRÉE

- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet à 17h30 ;

1.2. CONVENTION D'ATTRIBUTION DU DROIT DE PÊCHE

Dans le cadre de la gestion du plan d'eau du Brossais et de la dissolution de l'association de l'AAPPMA Chevesne Pontenois, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour la signature d'une nouvelle convention avec l'association La Gaule Nantaise, qui reprend la gestion du plan d'eau du Brossais.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une convention existante à reconduire. Elle est passée entre la commune de Grandchamp-des-Fontaines et une association de pêche, dont l'identité a été modifiée suite à une fusion-absorption entre deux sociétés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération.

2. FINANCES

2.1. QUESTION BUDGÉTAIRE COMMUNE : CHAPITRE 011

⇒ Section de FONCTIONNEMENT – Dépenses

CHAPITRE 011 : charges à caractère général

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- signer les conventions auprès des organismes de formation pour l'ensemble des agents (statutaires, contractuels) dans le cadre de leur fonction ou de la réglementation sur la santé, l'hygiène et la sécurité ;
- signer les contrats avec les prestataires ou organismes de formation, d'animations, d'activités, de concerts, de conférences – débats ;
- verser l'indemnité pour le gardiennage des églises communales pour l'exercice 2016 au titre de gardien ne résidant pas dans la commune, conformément aux circulaires préfectorales en vigueur ;
- signer les contrats de maintenance, de location, de contrôle et d'entretien des installations de chauffage, électricité, gaz, énergie, alarmes, éclairages, techniques des bâtiments et structures extérieures ;
- signer toute convention engageant la commune financièrement jusqu'à 20 000 €.

3. DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.1. PRÉSENTATION DU PLAN D' ACTIONS AGENDA 21

Madame Christine BURCKEL, Adjointe au Développement Durable, présente le plan d'actions Agenda 21.

Madame Christine BURCKEL précise que le plan d'actions sera téléchargeable sur le site Internet et que quelques exemplaires seront disponibles à l'accueil de la Mairie.

Monsieur le Maire ajoute que certaines actions sont déjà engagées depuis le début du mandat, la plupart sont simples et réalisables.

Madame Frédérique CHAUVEAU fait remarquer que le document est très clair et très bien fait.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE le plan d'action tel qu'annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire félicite la commission Agenda 21 et le technicien pour ce travail.

4. URBANISME – AMÉNAGEMENT

4.1. DÉNOMINATION DU "PARKING DES CÈDRES"

Suite à une demande d'adressage pour la médiathèque Victor-Hugo, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de dénommer l'actuel « parking des Cèdres ».

Monsieur le Maire présente deux dénominations autour des Cèdres ou de l'Europe, avec « parvis » ou « esplanade ».

Monsieur Laurent DENIS, demande pourquoi ne pas conserver les Cèdres ?

Monsieur Dominique THIBAUD fait remarquer que c'est cohérent de respecter la thématique de la médiathèque.

Après débat, l'ensemble du Conseil municipal s'accorde sur la notion d'« esplanade ». Cependant, il est divisé sur « Cèdres » ou « Europe ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 POUR "Esplanade de l'Europe", 10 POUR "Esplanade des Cèdres" et 4 ABSTENTIONS,

DECIDE de dénommer l'actuel "parking des Cèdres" "Esplanade de l'Europe"

5. CCEG

5.1. FONDS DE CONCOURS DES TUNIÈRES

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre de l'aménagement du parc d'activités des Tunières, la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres (CCEG) a réalisé des travaux en prenant en compte ceux qui profitent à la commune, c'est-à-dire la réalisation de travaux à proximité d'un tourne-à-gauche pour accéder de la RD 537 (sens Treillières – échangeur de l'Erette) à ladite zone d'activités.

Plusieurs réunions de travail avec les élus et les services de la commune et de l'intercommunalité ont permis de définir des clés de répartition selon les caractéristiques suivantes :

- Participation aux travaux, hors emprise du tourne à gauche proprement dite, à savoir **du giratoire de Curette jusqu'au début de l'élargissement de chaussée**, liés à la réalisation du dispositif tourne à gauche pour les travaux de :
 - o Assainissement pluvial,
 - o Voirie : bordures (principalement) y compris quais bus,
 - o Espaces verts,
 - o Éclairage public au prorata du nombre de points lumineux sur cette section,
 - o Effacement des réseaux électriques et télécommunications au prorata du linéaire de voie concerné par l'effacement ;
- À l'aménagement d'un trottoir rive ouest de la route départementale entre le giratoire de Curette et l'intersection des Tunières ;
- À l'effacement des réseaux électriques (HT / BT) et réseau télécommunications en amorce de la rue de la Loeuf au prorata du linéaire de voie concerné par ces effacements.

Cela a conduit au calcul d'une participation sous forme d'un fond de concours de la commune au bénéfice de la CCEG pour un montant de 60 878,99€.

Le tableau de répartition des charges se présente donc comme suit :

Répartition des linéaires de réseaux (après paiement du solde)

	Réseau Basse Tension		Réseau téléphonie		Réseau éclairage public		Nombre de candélabres		Voirie		TOTAL
	Grandchamp-des-Fontaines	CCEG	Grandchamp-des-Fontaines	CCEG	Grandchamp-des-Fontaines	CCEG	Grandchamp-des-Fontaines	CCEG	Grandchamp-des-Fontaines	CCEG	
Plan 1S	70		70		35						
Plan 2S	84		100		74		2				
Plan 3S	70		70		70		2				
Plan 4S	12	63	12	63	12	63	1	2			
Plan 5S		74		124		74		2			
Plan 6S		118		118		78		3			
Plan 7S		30				67		1			
Plan 8S						40		2			
Plan 9S		82		100		100		1			
Plan 10S		38		38							
Plan 11S		60		60							
Plan 12S		50		50							
TOTAL	236	515	252	553	191	422	5	11			
Pourcentage	31,42%	68,58%	31,30%	68,70%	31,16%	68,84%	31,25%	68,75%	6,57%	93,43%	
TOTAL	15 135,06 €		19 995,12 €		7 720,02 €		17 705,70 €		756 974,82 €		817 530,72 €
Montants Grandchamp-des-Fontaines	4 755,43 €		6 258,47 €		2 405,56 €		5 533,03 €		49 770,89 €		68 723,38 €
Montants CCEG		10 379,62 €		13 736,65 €		5 314,46 €		12 172,67 €		707 203,93 €	748 807,33 €

Reste à déduire de ces 68 723,38 € le montant de FCTVA perçu par la CCEG au titre des travaux réalisés pour et payés par la commune de Grandchamp-des-Fontaines, soit 7 844,39€.

La participation de Grandchamp-des-Fontaines s'élèvera donc à 60 878,99 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE la participation sous forme de fonds de concours de la commune au bénéfice de la CCEG pour un montant de 60 878,99 €.

5.2. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE – ÉTUDES SDAP ET ZONAGE EAUX USÉES

En lien avec l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, les douze communes du territoire d'Erdre et Gesvres souhaitent établir un groupement de commande, pour la réalisation, selon leurs besoins respectifs, d'un Schéma Directeur des Eaux Pluviales et la réalisation ou la mise à jour des zonages d'assainissement « eaux usées » et « eaux pluviales ». Ces études s'organiseront en deux lots, l'un portant sur les études liées aux « eaux usées, le second sur les « eaux pluviales, les communes participant en fonction de leurs besoins respectifs. Ces études nécessitant pour chacune une méthodologie et des compétences identiques, les communes souhaitent la constitution d'un groupement de commande afin d'avoir un interlocuteur unique pour chacun des lots de manière à garantir une pratique cohérente et uniforme et envisager une économie d'échelle.

Une convention doit être établie entre les parties pour définir les modalités de fonctionnement du groupement.

Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que, dans le but d'uniformiser les pratiques et réaliser des économies d'échelle, les douze communes du territoire d'Erdre et Gesvres souhaitent établir un groupement de commande, pour la réalisation, selon leurs besoins respectifs, d'un Schéma Directeur des Eaux Pluviales et la réalisation ou la mise à jour des zonages d'assainissement « eaux usées » et « eaux pluviales »,

Considérant qu'une convention constitutive doit être établie entre les parties et qu'une commission d'appel d'offre de groupement doit être instaurée au vu du montant estimé des marchés ;

Monsieur Serge DREAN demande s'il y aura un schéma d'assainissement intercommunal?

Monsieur le Maire répond qu'il va y avoir ultérieurement un transfert de compétence vers la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres. Le schéma sera mis en place dans un deuxième temps. Il précise que la commune de Nort-sur-Erdre sera coordinatrice du groupement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE l'adhésion au groupement de commande formé avec les communes de Nort-sur-Erdre, Grandchamp-des-Fontaines, Treillières, Héric, Fay-de-Bretagne, Casson, Les

Touches, Notre-Dame-des-Landes, Petit-Mars, Saint-Mars-du-Désert, Vigneux-de-Bretagne et Sucé-sur-Erdre ;

ELIT Monsieur François OUVRARD, membre à voix délibérative et titulaire de la commission d'appel d'offres de la commune, pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement en qualité de titulaire ;

DESIGNE Monsieur Jean-Paul DAVID, en qualité de suppléant, membre de la commission d'appel d'offres de la commune ;

ACCEPTTE que la commune de Nort-sur-Erdre soit coordonnatrice du groupement de commande ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention du groupement de commande telle que jointe à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes aides pour le financement des études qui seront engagées dans ce cadre.

5.3. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

Monsieur le Maire et Monsieur Dominique THIBAUD, Adjoint délégué à la coopération intercommunale, présentent le rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres.

Monsieur le Maire précise que le rapport d'activité a été transmis à l'ensemble de la population d'Erdre et Gesvres dans le magazine intercommunal d'avril.

5.4. PRÉSENTATION DE L'ÉVOLUTION DE COLLECTE

Monsieur le Maire et Monsieur Sébastien POURIAS, Conseiller municipal, présentent la réflexion sur les évolutions de collecte en Erdre et Gesvres.

Monsieur Sébastien POURIAS insiste sur le fait qu'il ne faut pas hésiter à faire des retours, à proposer des idées.

Monsieur Didier DAVAL demande quoi faire en cas de dépôts sauvages ? Monsieur le Maire précise qu'il ne faut pas hésiter à alerter la mairie. Les services mèneront une enquête et, s'ils le peuvent, contacteront les contrevenants.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. DATES

- 17 Juin 2016 : Fête de la Musique
- 26 Juin 2016 : Consultation Aéroport Notre-Dame-des-Landes
- 5 Juillet 2016 à 19h : Plénière
- 12 Juillet 2016 à 20h : Conseil municipal

Monsieur le Maire remercie les élus qui ont participé à Festi'Jeu et à Nature en fête pour avoir donné de leur temps et de leur bonne humeur. Ces week-ends furent de belles réussites.

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été abordées, Monsieur le Maire clôt la séance.

François OUVRARD
Maire

Mme Monique REY

M. Arnaud LOISON

Mme Fabienne BARDON

M. Jean-Paul DAVID

Mme Annick PIERS

Absente excusée

M. Jean-Pierre DELSOL

Mme Christine BURCKEL

M. Dominique THIBAUD

M. Paul SEZESTRE

M. Alain GANDEMER

M. Philippe BAGUELIN

M. Patrick GIRARD

Mme Véronique BARBIER

Mme Frédérique GAUTIER

Mme Annie ROCHEREAU-PRAUD

Mme Valérie MARY

M. Didier DAVAL

Mme Marielle NOBLET-BOUGOUIN

M. Serge DREAN

Mme Laurence HERVEZ

M. Sébastien POURIAS

Mme Claudine LE PISSART

Mme Carmen PRIOU

M. Thierry MERLIN

M. Laurent DENIS

M. Christophe RICHARD

Affiché le 20.06.2016